

Demande de secours présentée par Bertrand Pech, soldat blessé à Montréal, et accord d'un écu par le député de la ville et du diocèse de Carcassonne, 6 octobre 1583 (A. D. Aude, 33 C 4) : acte en français.

Transcription

1. 1 A Messieurs de députés du diocèse
1. 2 de Carcassonne.
1. 3 Supplie humblement Bertrand Pech, pouvre soldat que,
1. 4 le jour que la ville de Montréal feust prinse et
1. 5 inondée par les voulleurs, le suppliant feust commandé
1. 6 d'aller au d[it] Montréal avec aultre troupe de soldatz et, le
1. 7 landemain, feurent au combat contre les voulleurs dont
1. 8 le désastre feust tel que le supp[li]ant feust blessé à la
1. 9 jambe par les d[its] voulleurs d'ung coup de pédrinal¹
1. 10 tellement qu'encore, le second jour de ce présent moys, le
1. 11 chireurgien luy a tirée la balle de la jambe, n'ayant
1. 12 aulcun moyen pour ce f[air]e pincer ny s'entretenir, ne
1. 13 pouvant aulcunement travailler de son mestier, à moyen
1. 14 de quoy vouldroict qu'il feust v[ot]re bon plaisir ordon[n]er
1. 15 qu'il sera fait [com]mandement aulx conseulz et depputés que
1. 16 sindic du diocèze du dit Car[casson]ne de pourvoir tant po[u]r les
1. 17 médicquementz que norriture et entret[ènem]ent du d[it] supp[li]ant
1. 18 de se entretenir et se pendant po[u]r provision luy f[air]e
1. 19 donner demy doutzaine d'escutz et f[er]ez bien.
1. 20 Accorde que luy sera baillé ung escu pour sa norriture
1. 21 et pour se fère panser cy après p[ar] le s[ieur] Cottauld, depputé
1. 22 des ville et diocèze de Carc[asson]ne, y luy s[er]vira ceste délibér[ati]on
1. 23 mis au pied de la dite req[ue]te, présents M^e de Boyer, advocat
1. 24 du roy. Faict en l'assemblée dez dépputés dez troys diocèzes
1. 25 au d[it] Car[casson]ne le sixiesme octob[re] M V^c XXXIII.

¹ Pedrinal ou poitrinal : gros mousquet.